

E.U.R.L VALLEZ Bernard

Travaux publics

Tél: 04.68.94.90.15

Fax: 09.70.60.27.68

Mail: eurl.vallez@orange.fr

'Perry '

11410 SALLES SUR L'HERS

**Terrassement – Assainissement – Goudronnage – Démolition –
Enrochement – Piscine – Drainage – Maçonnerie ...**

COMMUNE DE GOURVIEILLE

DOSSIER DE RECOLEMENT

DISPOSITIF D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Mlle ROQUEFORT Virginie et M. GARRIGUES Laurent

11410 GOURVIEILLE

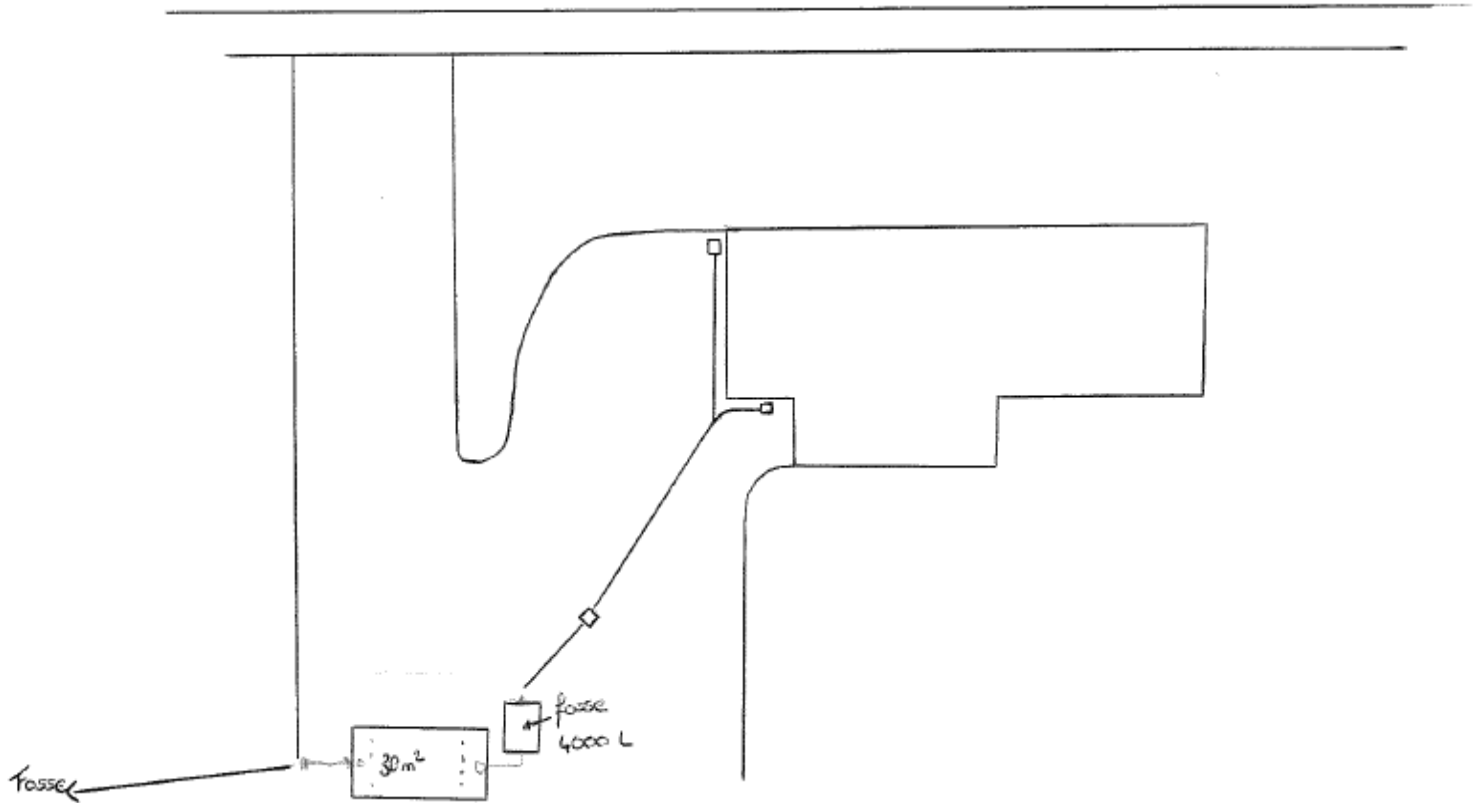
SOMMAIRE

I.	Filière préconisée installée :	3
II.	Plan de récolement	3
III.	Fiche technique des matériaux utilisés.....	4
IV.	Bon de livraison	5
V.	Bons de pesée des différentes graves.....	5
VI.	Courbe granulométrique et teneur en CaCO ₃ du sable filtrant.....	6
VII.	Conseils d'utilisation.....	7
X.	Assurance décennale	9

I. Filière préconisée installée :

Fosse toutes eaux de 4 000 litres avec préfiltre intégré, suivie d'un filtre à sable vertical drainé de 30m².

II. Plan de récolement



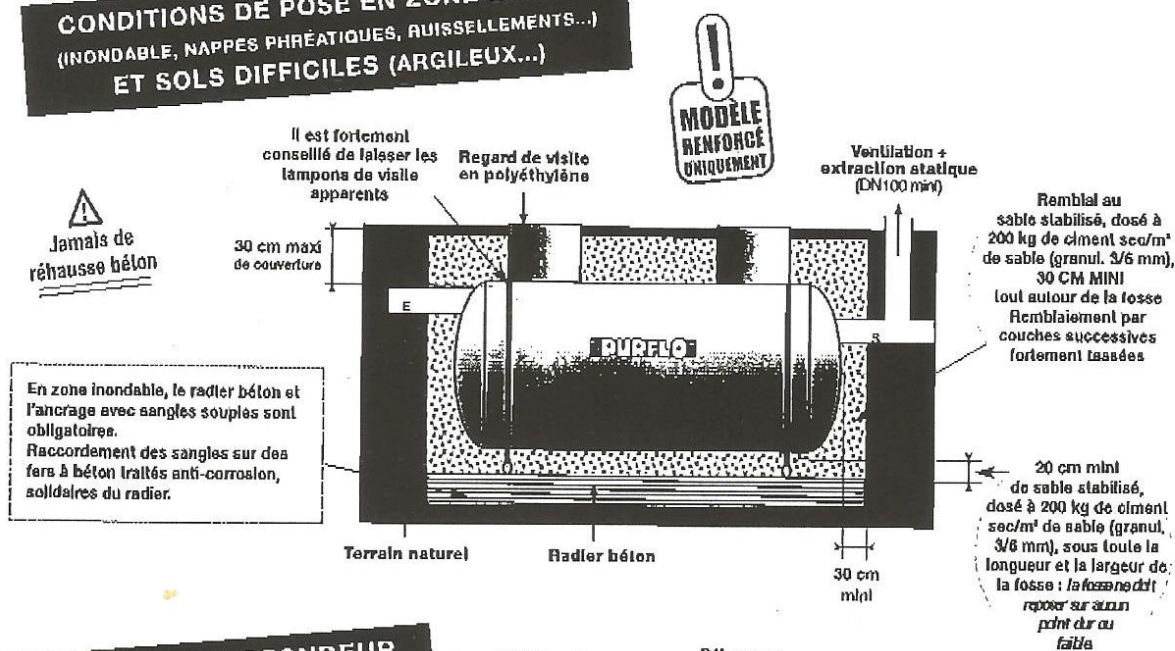
III. Fiche technique des matériaux utilisés

EXTRAITS DU MANUEL D'INSTALLATION ET D'UTILISATION

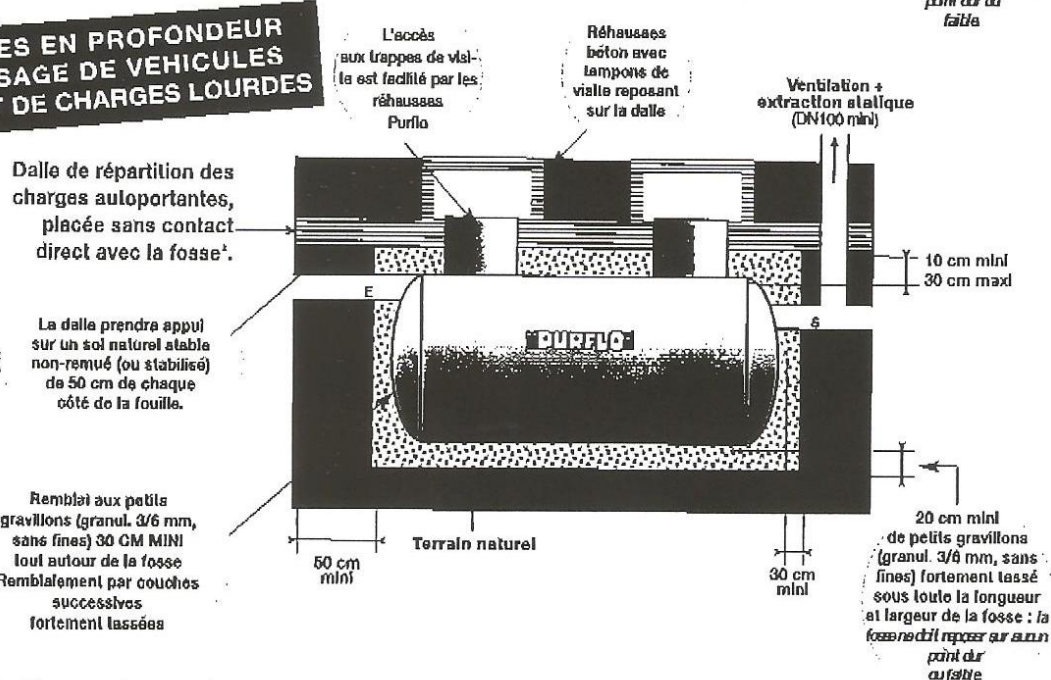
REMARQUES PREALABLES

- Avant le remblaiement, s'assurer du bon état général de la fosse et vérifier que les canalisations sont bien raccordées à celle-ci de façon étanche. Vérifier la bonne tenue des tubes/raccordements internes.
- Les abords directs et l'environnement de la fouille se présentent nécessairement sous la forme d'un sol naturel stable non remué (ou stabilisé) et plat (pente < 2%) sur 5 m. minimum tout autour de la fouille.
- Il est nécessaire de procéder au remplissage en eau de la fosse au fur et à mesure du remblaiement afin d'équilibrer les contraintes.
- Les accessoires utilisés seront de marque APC / CALONA PURFLO (réhausse, sangles...) et dans tous les cas, la mise en œuvre de réhausse béton avec report d'effort (direct ou indirect) sur nos ouvrages est strictement interdite (voir « pose en profondeur »).
- La vidange de l'ouvrage sera dans tous les cas effectuée à niveau constant, et dans tous les cas en dehors des périodes de forte pluviométrie.
- La mise en place de la filière complète d'assainissement individuel (dimensionnement du bac à graisses, ventilation, implantation de l'ouvrage, pente, ...) est réalisée conformément à la norme XP P18.603/DTU 64.1.
- En terrain sec, la fosse est posée sur un lit de petits gravillons (granul. 3/6 mm, sans fines) bien tassé d'au moins 20 cm d'épaisseur, elle est remblayée aux petits gravillons (granul. 3/6 mm, sans fines). Le remblai se fait par couches successives de 30 cm parfaitement tassées.
- En terrain humide ou difficile, il faut approvisionner une FOSSE RENFORCÉE. Outre les dispositions spécifiques (voir schémas ci-dessous), elle est posée sur un lit de sable stabilisé (granul. 3/6 mm, 200 kg de ciment sec / m³ de sable) bien tassé d'au moins 20 cm d'épaisseur. Le remblai est réalisé au sable stabilisé (granul. 3/6 mm, 200 kg de ciment sec / m³ de sable). La fosse ne peut reposer de plus du 1/3 de sa hauteur dans l'eau (nappe) à tout moment de l'année.
- La couverture est à 80% réalisée aux petits gravillons (granul. 3/6 mm, sans fines, terre végétale en complément). Pour un ouvrage standard, son épaisseur ne peut excéder 30 cm au total. De 30 à 50 cm, approvisionner un ouvrage spécifiquement RENFORCÉ (sur demande) ou suivre les prescriptions pour « pose en profondeur ». Pour plus de 50 cm de couverture, suivre les prescriptions pour « pose en profondeur ».
- Cette page n'est qu'un extrait du MANUEL D'INSTALLATION ET D'UTILISATION. La mise en œuvre sera faite conformément à ce seul MANUEL. Pour plus d'informations, contactez votre revendeur ou/et nous consulter.

CONDITIONS DE POSE EN ZONE HUMIDE (INONDABLE, NAPPES PHRÉATIQUES, RUISSELLEMENTS...) ET SOLS DIFFICILES (ARGILEUX...)



POSES EN PROFONDEUR PASSAGE DE VEHICULES DEPOT DE CHARGES LOURDES



* L'ensemble des éléments constitutifs de la fosse (trappe de visite, réhausse, colonne de vidange et collecteur éventuels...) doivent être très nettement désolidarisés de la dalle de répartition et des éventuelles réhausse / béton.

IV. Bon de livraison



150 AV FOURASTIER ZI TOUR

11400 CASTELNAUDARY
TEL. 04 68 94 39 55
FAX 04 68 94 39 56

CLIENT	ADRESSE LIVRAISON
VALLEZ BERNARD EURL PERRY 11410 SALLES SUR L'HERS	TEL. 04 68 94 90 15

D.L. N° CLIENT R.T. M.R. CD
353 177718 X 0 8 030 00

BULLETIN DE LIVRAISON 26/02/2014 481048 1432
EN EUROS 02790 140226

CODE ARTICLE	DESIGNATION	QUANTITE	C.U.	PRIX UNITAIRE BRUT	% REMISE	PRIX UNITAIRE NET	MONTANT H.T.
38986 B	FOSSE TTES EAUX PURFLO PE 4.0M3		PCE				
42102 N	KIT FILM400-12KN+GRIL.+COLL. 5X 6M		PCE				
06663 S	DRAIN ANNELE PVC D 80 50M		PCE				
06123 F	EPANDRAIN D100 SN4 4M		ML				
39031 A	REGARD REPARTITION MILLENIUM 900		PCE				
39032 B	REGARD BOUCLAGE MILLENIUM 903		PCE				
39034 D	REGARD COLLECTE MILLENIUM 902		PCE				
24332 Y	TAMPON DE REDUC.MF.D 110X100		PCE				
37201 L	EXTRACTEUR STATI.SPLE GRIS/ARDOISE		PCE				

Colisage : ☐ Enlèvement ☐ Expédition ☐ Port payé ☐ Port dû

Transporteur :

TOTAL QUANTITES 49,00

NOM

MONTANT HORS TAXES

VISA

S.A.S. au Capital de 50.524.152,82 €
Siège Social : FRANS BONHOMME - Z.I. n°1 - 3 rue Denis Papin - CS 10238 - 37302 LIGUE LES TOURS CEDEX
TEL 02 47 35 33 33 - Fax 02 47 35 33 00
R.C.S. Tours 383 706 397 - SIRET 383 706 397 00049 - APE 4673A
N° TVA INTRACOMMUNAUTAIRE : FR 27 383 706 397
LES RÈGLEMENTS PAR VIREMENT DOIVENT ÊTRE ADRESSÉS À
CIC G M E CENTRE OUEST 41005 BLOIS CEDEX - BAN : FR76 3004 7148 0200 0216 0620 111 - BIC : CMCORPP
CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE AU 01/01/2000

T.V.A. %

L N. 481048

POIDS 232,820

TOTAL A PAYER

V. Bons de pesée des différentes graves

SARL BETONS GRANULATS OCCIDENTAUX - EBRG O
R.C. : FOIX
SIRET : 494024409 00034
Code APE... : 0812Z
Lieu-dit Devant Larienque
Route de Mazères
09700 SAVERDUN
TEL..... : 05.61.60.33.84

SITE DE SAVERDUN Larienque
Route de Mazères
09700 SAVERDUN
TEL : 05.61.67.35.79
FAX : 05.61.60.37.71
TVA IC.. : FR54494024409

BON DE LIVRAISON B.L N° SAVCA0031536

BRUT	TARE	NET
37,600	11,980	25,620 TO

TRANS. : CLIENT / CLIENT
CLIENT : VALLEZ BERNARD
CHANT. : SALLESHERS/SALLES SUR L'HERS

PRODUIT : 2040RSAV 20/40 ROULE SILICO CALCAIRE

PROVENANCE : SITE DE SAVERDUN

Prestation Libellé Uni Quantité
CENER CONTRIBUTION ENERGETIQUE/TN UN 25,620

CLIENT : VALLEZ / VALLEZ BERNARD / PERRY
11410 SALLES SUR L'HERS

SARL BÉTONS GRANULATS RÉCÉPTEURS
R.C. : 0129553470-EBRG 0
SIRET : 494024409 00034
Code APE... : 0812Z
Lieu-dit Devant Larienque
Route de Mazères
09700 SAVERDUN
TEL..... : 05.61.60.33.84

SITE DE SAVERDUN
Route de Mazères
09700 SAVERDUN
TEL : 05.61.67.35.79
FAX : 05.61.60.37.71
TVA IC.. : FR54494024409

B O N D E L I V R A I S O N B.L N° SAVCA0032178

BRUT TARE NET

27/02/2014

7349RF11
7349RF11

44,000

13,200

30,800 TD

TRANS. : CLIENT / CLIENT
CLIENT : VALLEZ BERNARD
CHANT. : GOURVIELLE/GOURVIEILLE

PRODUIT : 04FILDTSV SABLE 0/4 FILTRANT - DTU 64-1
(NORME)

PROVENANCE: SITE DE SAVERDUN

Prestation Libellé
CENER CONTRIBUTION ENERGETIQUE/TN

Uni Quantité
UN 30,800

CLIENT : VALLEZ / VALLEZ BERNARD / PERRY
11410 SALLES SUR L'HERS

L'acheteur a pris connaissance des conditions de vente figurant au verso du présent document et déclare les avoir acceptées.

VI. Courbe granulométrique et teneur en CaCO₃ du sable filtrant

BGO - Site de SAVERDUN
Route de Mazères
09700 SAVERDUN
Tel:05 61 60 33 84 Fax:05 61 60 37 71

**Fiche Technique
de Recomposition**
Engagement du 01/01/14 au 30/06/14
Page 1/1, Imprimé le lundi 8 janvier 2014

Produit : Sable Filtrant (Recomposé)

Partie contractuelle

Valeurs spécifiées sur lesquelles le producteur s'engage

Classe granulaire

0	4
---	---

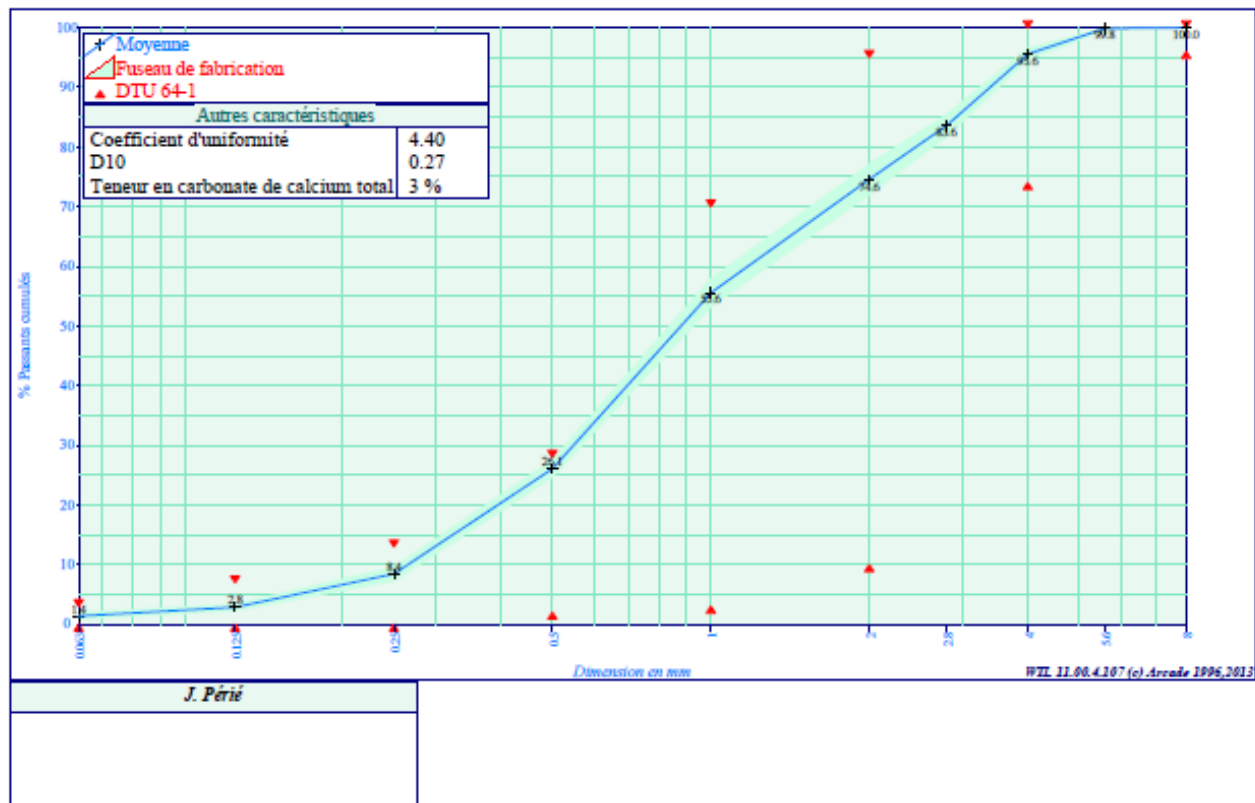
Catégorie

DTU 64-1

	0.063	0.125	0.25	0.5	1	2	2.8	4	5.6	8
V.S.S.	3.00	7.00	13.00	28.00	70.00	95.00		100.00		100.00
V.S.I.	0.00	0.00	0.00	2.00	3.00	10.00		74.00		96.00

Produit recomposé
Résultats de production

	du 03/07/13 au 17/12/13									
	0.063	0.125	0.25	0.5	1	2	2.8	4	5.6	8
Maximum	2.28	4.19	10.52	27.73	58.50	78.68	86.07	96.86	100.00	100.00
Xf+1.25Ecart-type	2.03	3.47	9.67	27.57	58.00	77.15	85.50	96.59	100.00	100.00
Moyenne Xf	1.41	2.85	8.44	26.08	55.56	74.57	83.57	95.56	99.84	100.00
Xf-1.25Ecart-type	0.78	2.22	7.22	24.58	53.13	72.00	81.63	94.53	99.48	100.00
Minimum	0.83	2.23	6.74	24.04	51.71	71.52	80.95	93.67	98.75	100.00
Ecart-type	0.498	0.500	0.981	1.194	1.948	2.061	1.547	0.824	0.291	0.000
Nombre de résultats	34	34	34	34	34	34	34	34	34	34



VII. Conseils d'utilisation

- Votre fosse est conçue pour recevoir les eaux usées provenant de votre habitation. Les eaux pluviales quant à elles ne doivent jamais être raccordées au dispositif d'assainissement.
- Les interruptions d'alimentation de la fosse n'ont pas d'incidence majeure sur son fonctionnement.
- Le rejet de produits d'entretien de la maison (détergents, eau de javel ...) correspondant à une utilisation habituelle ne perturbe pas le fonctionnement de l'installation.
- Le déversement important des produits suivants sont proscrits :
 - Les liquides corrosifs : acide, soude, white spirit...
 - Les huiles qu'elles soient de friture, de vidange, ...
 - Les peintures
 - Les médicaments : sirop, comprimés,...

VIII. Conseils d'entretien

L'installation doit être vérifiée et entretenue régulièrement de manière à assurer le bon état des installations et des ouvrages ainsi que le bon écoulement des effluents jusqu'au dispositif de traitement.

A. La fosse toutes eaux

La périodicité de vidange de la fosse doit être adaptée en fonction de la hauteur des boues qui ne doivent pas dépasser 50% de volume.

Lors de chaque vidange, l'entreprise doit fournir au propriétaire (ou à l'utilisateur) un certificat de vidange. Vous devez conserver l'original de ce document.

B. Le pré-filtre

Il est conseillé d'effectuer un contrôle visuel tous les six mois afin de vérifier qu'il n'apparaît pas de dépôts importants sur les matériaux filtrants. Le cas échéant, la masse filtrante doit être nettoyée au jet (hors de la fosse), ou changée si nécessaire.

C. Le bac à graisse

Il est conseillé de vérifier régulièrement (tous les trimestres) le volume des dépôts, l'absence d'odeur et le non-colmatage des canalisations.

D. Regards

- Regard de répartition : vérifier tous les six mois que l'eau issue de la fosse est bien répartie dans chacun des drains. Retirer les éventuels dépôts (graisses, mousses, algues) sans les pousser dans les drains (risque de colmatage)
- Regards de bouclage : S'assurer de l'absence d'eau tous les six mois. Dans le cas contraire cela signifie que le dispositif est colmaté.

IX. Conseils de maintenance

- Les ouvrages et les regards doivent être accessibles pour assurer leur entretien et leur contrôle. Ils ne doivent pas être situés sur des aires de stationnement, de plantation ou de stockage.
- Vérifier et entretenir les installations aussi souvent que nécessaire de manière à assurer :
 - Le bon état du dispositif
 - Le bon écoulement des effluents jusqu'au dispositif de traitement
 - L'accumulation normale des boues et des flottants à l'intérieur de la fosse toutes eaux

X. Assurance décennale



SOCIÉTÉ MUTUELLE D'ASSURANCE DU BATIMENT ET DES TRAVAUX PUBLICS
SOCIÉTÉ D'ASSURANCE MUTUELLE À COTISATIONS VARIABLES - ENTREPRISE RÉGÉE PAR LE CODE DES ASSURANCES - 775 684 764 RCS Paris
Siège social et Direction générale : 114 avenue Emile Zola - 75739 Paris cedex 15 - Téléphone 01 40 59 70 00 - Télécopie 01 45 78 87 40 - www.smabtp.fr

Notre référence à rappeler
dans toute correspondance :

N° sociétaire : 584436S
N° contrat : 1247000/001 299345/047

VALLEZ BERNARD
Lieu dit PERRY
11410 SALLES SUR L HERS

Pour tout renseignement contacter :

Site de gestion
SMABTP MONTPELLIER
AVENUE DES ETATS DU LANGUEDOC
BUREAUX DU POLYGONE
34965 MONTPELLIER CEDEX 2
Tél. : 01.58.01.49.00
Fax : 01.56.77.52.77

CONTRAT D'ASSURANCE PROFESSIONNELLE DES ENTREPRISES DU BATIMENT ET DES TRAVAUX PUBLICS CAP 2000

Avenant Modifications de votre contrat

Article 1 - Objet du présent avenant

Ajout activités de bâtiment

Article 2 - Prise d'effet

Le présent avenant prend effet le 01/09/2013.

Article 3 - Activités garanties

Les activités garanties au 01/09/2013 sont celles énoncées ci-après, dans la limite pour les travaux de construction soumis à l'obligation d'assurance, des définitions de la qualification qualibat/ qualifelec détenue, ou à défaut à la définition contractuelle.

- VRD PRIVATIFS
- ASSAINISSEMENT AUTONOME
- Travaux de génie agricole
- Travaux de voiries et réseaux divers
- Terrassement
- Démolition
- Activités de bâtiment relevant des qualifications QUALIBAT 2111, 2311, 2451, 3101 et 3111 à titre accessoire et pour moins de 20 % du CA global.

Article 4 - Cotisation

Le taux, hors taxes et hors catastrophes naturelles, applicable à l'assiette définie aux conditions générales est fixé à :

Travaux de génie agricole; VRD PRIVATIFS; ASSAINISSEMENT AUTONOME; Travaux de voiries et réseaux divers; Terrassement; Démolition; Activités de bâtiment relevant des qualifications QUALIBAT 2111, 2311, 2451, 31 01 et 3111 à titre accessoire et pour moins de 20 % du CA global.	0,406 % HT
--	------------

Ces taux prennent en compte les éventuelles réductions / majorations par rapport au tarif de base de vos activités.

Article 5 - Dispositions diverses

N° sociétaire : 584436S
N° contrat : 1247000/001 299345/047

Le sociétaire déclare que son activité de bâtiment ne dépasse pas 20 % de son chiffre d'affaires global. Dans le cas où ce pourcentage viendrait à être dépassé, il s'engage à en informer la SMABTP qui se réservera alors la possibilité de fixer de nouvelles conditions tarifaires à effet immédiat.

Il n'est pas autrement dérogé aux clauses et conditions du contrat qui demeurent entièrement applicables.

Fait en 2 exemplaires
à MONTPELLIER
le 04/09/2013

Le Directeur général
par délégation



SMABTP
CS 49058 Le Polygone
34965 MONTPELLIER Cedex 2
Tél. : 01 53 01 49 00
Fax : 01 56 77 52 77

Le Souscripteur

